

Monsieur

Il y a deux iours que i'auois eu intention de me donner
 l'honneur de vous escrire pour vous remercier de vostre
 belle Euphrasia, dont i'ay trouuée la robe beaucoup meilleure
 que la bordure; et i'ay remarqué qu'avec la modestie d'un
 escrit consolatoire, vous avez meslé adroitement toutes les
 graces de la satyre. Mais mon temps ayant alors esté trop court,
 i'ay maintenant un nouveau sujet pour cete lettre. c'est que
 sur l'aui qu'on ma donné que Mess^{rs} les Curateurs de l'Acad. de
 Leyde aqui ie me plains des theses ou i'ay esté iniurié, pour-
 roient renuoyer ^{causé} ma ^{cause} a leur faculté de theologie ou aux classes
 ou synodes, et que vos theologiens pretendent que c'est a eux
 de la iuger, i'en escriis a Mess^{rs} le Conte de Seruient, et crie bien
 haut que vos Docteurs me veulent metre icy a l'inquisition
 apres tant que de sang que ceux de ma nation ont respuandu
 pour ayder a la chasser de ce pais; et ie maintiens que d'autant
 qu'il n'y a pas un mot en mes escrits qui touche les controuerses
 ou la difference de nos religions, vos theologiens ne peuvent
 entreprendre de iuger de mes opinions que ce ne soit ~~entreprendre~~
~~de~~ usurper sur moy iniustement ou droit d'inquisition qui
 ne leur doit pas estre permis, car pour ce qui ne regarde pas plus
 vostre religion que la nostre, ~~car~~ ce que i'ay escrit de Dieu,
 on doit laisser a vos docteurs le soin de le censurer si le
 merite, ou autrement on ne nous donne point icy la liberté de
 conscience. vos theologiens peuvent bien escrire ^{leurs raisons} contre moy
 s'ils en ont, cest de quoy ie ne me plaindroy i'auais, ie me plaindroy

seulement

Monsieur

Il y a deux jours que j'avois en intention de me donner
l'honneur de vous écrire pour vous remercier de votre
belle Epistrophe dont jay trouve la robe beaucoup meilleure
que la barbare; et jay remarqué par une inadvertance de m'
estoit confolatoire vous avez misle adroitement toutz les
grosz de la foyve. Mais vous savez que j'ay esté trop occupé
à présent par un nouveau fait pour ce livre. C'est que
les deux deus ma chere que Mess^{rs} les Constantins de la Cour de
Paris ont en un plainz de l'Esprit de la science pour
sont venus avec leur fille de Théologie ou aux Escolz
de Paris; et que les Théologiens prétendent que c'est à eux
de la juger; et en ceste affaire le Collège de Sorbonne et c'est de
tant que nos Sorboniens ne veulent venir en la dispute
pour tout dire de ceux qui ont de ma part ont esté
pour aller à la chaire de ce point; et il y a un grand nombre
qui ont esté en mesme sens que tous les autres
et les différences de nos Escolz; et Théologiens ne peuvent
en opinion de juger de nos opinions que ce que fait est
de s'enquérir par nous inoffensivement au sujet de dispute que
ne leur soit pas offert par nous ce que nous regardons pas
notre religion que de nous faire que nous ne soyons de la
ou doit laisser à nos Escolz le soin de la dispute; et la
mettre en avantment ou ne nous donne point en la dispute
confiance; et Théologiens peuvent bien s'enquérir de nous
Il en est ceste de moy et de mes opinions; et de la dispute

Seulement des censures de Synodes ou des facultez de Theologie,
 et aussy des theses ou ils passent a la condemnation avant
 que d'auoir examinez les raisons ny ouy les parties. Ainsy ie
 preteus estre bien fonde, non seulement a demander iustice
 des outrageuses calomnies qui sont dans les theses dont ie me
 suis plaint, mais aussy a demander qu'il ne soit point permis
 a vos Theologiens d'employer leurs censures contre mes livres.
 Voyla come i'en ecriis a Mess.^r de Seruient et ie le prie
 d'interceder pour moy euerz son Altesse, affin que come
 chef de l'Academie de Loeyde, aussy bien que des armées
 et des prouinces, il luy plaise ordonner que Mess.^{rs} les cura-
 teurs y pourroyent ainsy qu'il iugera estre a propos, a quey
 ie vous supplie de vouloir contribuer come pour une
 personne qui est desia de long temps

Monsieur

J. Edmond le 12 May 1647

Votre tres humble
 et tres oblige seruiteur
 Des Cartes

